



EXPERTISE BÂTIMENT

MÉTHODE ET PRATIQUE
EN EXPERTISE AMIABLE,
ASSURANCE ET JUDICIAIRE



WWW.OFIB.FR



LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

FORMATION 'EXPERTISE EN BÂTIMENT'

Depuis l'achat du terrain jusqu'à la remise des clés, **toutes les étapes de la construction d'un bien immobilier sont susceptibles de connaître des imprévus** : sinistres, litiges, malfaçons, non-conformités...

EN 2015 :
**PLUS DE 3 MILLIONS
DE SINISTRES EN
HABITATION DÉCLARÉS**

Source FSA

Seul face à une situation délicate, il manque souvent au propriétaire le temps ou la patience, mais aussi et surtout, toutes les **connaissances techniques et légales**.

Que ce soit lors d'une procédure amiable avec les entreprises, contradictoire, ou encore lors d'une procédure judiciaire, **faire appel à un expert est souvent synonyme de garantie d'une solution** pour les maîtres d'ouvrage.

Mais la construction n'est pas le seul domaine où le recours à un **expert bâtiment** peut s'avérer utile. Les assurés et les assureurs y ont régulièrement recours dans le traitement de divers sinistres :


432 000
PERMIS DE CONSTRUIRE
SONT DÉLIVRÉS
CHAQUE ANNÉE

dégâts des eaux, incendies, tempêtes (inondation, grêle, vent, neige...)

C'est dans ce contexte que l'**OFIB** et ses partenaires organisent, depuis 2009, la formation **Expertise en bâtiment : méthode et pratique en expertise amiable, assurance et judiciaire**.

Au cours de cette formation, tous les aspects qu'un **expert bâtiment** doit maîtriser pour assurer sa mission ou encore pour sensibiliser les acteurs de la construction aux pathologies du bâtiment sont pris en considération, et ceci avec une attention particulière dans le **domaine de la construction**.



PRÈS DE 40%

DES PERMIS DE CONSTRUIRE
FONT L'OBJET DE DÉCLARATIONS
DE DÉSORDRES ET NÉCESSITENT LE
RECOURS À UN EXPERT BÂTIMENT.



1 INCENDIE

DOMESTIQUE TOUTES
LES 2 MINUTES



CATASTROPHES
NATURELLES :
1.5 MILLIARD



DÉGÂTS DES EAUX :
800 000
CAS PAR AN

POURQUOI L'EXPERTISE BÂTIMENT ?

FORMATION 'EXPERTISE EN BÂTIMENT'

Le manque de main d'œuvre qualifiée et d'équipe d'encaissement (artisans et entreprises n'ayant pas le temps de se former), des produits de plus en plus techniques, l'explosion des textes réglementaires, la rentabilité économique....

**ENTRE 150 000 ET
200 000 SINISTRES
CONSTRUCTION
DÉCLARÉS CHAQUE
ANNÉE EN FRANCE**

Agence Qualité Construction (AQC)

Dans chaque cas, la manifestation du désordre est constatée par un **expert en bâtiment**.

À son compte, au sein d'un cabinet d'expertise ou dans un service contentieux d'une société d'assurances ou d'une association, l'expert en bâtiment agit pour la défense des intérêts de son client ou du maître d'ouvrage.

L'expert apporte un éclairage neutre au travers d'expertises techniques, lors de **litiges de la construction et/ou de sinistres**. Indépendant des groupes immobiliers, des acteurs de la construction et du génie civil, **l'expert bâtiment intervient principalement en cas de malfaçons, non-conformités, désordres et toutes pathologies**. Son rôle consiste à établir les causes et les responsabilités, proposer des solutions réparatrices de principe et calculer si nécessaire tous chiffrages estimatifs de remèdes ou de préjudices.



58%

**DES ÉTABLISSEMENTS
DE CONSTRUCTION DE
MAISONS INDIVIDUELLES NE
SONT PAS EN CONFORMITÉ**



PROFIL DES CANDIDATS

FORMATION 'EXPERTISE EN BÂTIMENT'

Cette formation s'adresse aux **professionnels actifs dans le secteur de la construction** (architectes, maîtres d'œuvre, artisans, salariés de service contentieux de la maîtrise d'ouvrage, bailleurs sociaux, associations, diagnostiqueurs immobiliers, syndics d'immeuble, etc...) et vise à donner aux futurs experts les outils propres à l'exercice de cette fonction.

QUALITÉS POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ D'EXPERTISE

INTÉGRITÉ

SINCÉRITÉ

CAPACITÉ
RÉDACTIONNELLE

DISCRÉTION

AISANCE RELATIONNELLE

PÉDAGOGIE

MÉTHODIQUE

COMPÉTENCES TECHNIQUES
DANS LE DOMAINÉ

OFIB Formation propose une vraie opportunité pour les professionnels ayant des connaissances dans le secteur de la construction et souhaitant s'orienter vers les métiers de l'expertise bâtiment.



INSCRIPTION ET SÉLECTION DES CANDIDATURES

FORMATION 'EXPERTISE EN BÂTIMENT'

LES INSCRIPTIONS
SONT SOUMISES À UNE
SÉLECTION



LES PLACES DISPONIBLES
SONT LIMITÉES À 15
PERSONNES MAXIMUM.

CELLE-CI EST BASÉE SUR UNE CERTAINE
ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION
OFFERTE, ET LES ASPECTS SUIVANTS :

1

LA MOTIVATION
ET LE PROJET DU
CANDIDAT

2

LA CAPACITÉ
DU CANDIDAT
À SUIVRE LA
FORMATION

3

LA FONCTION
QUE LE CANDIDAT
OCCUPE
DANS L'OBJET
DE SON TRAVAIL
QUOTIDIEN

POUR SOUMETTRE
VOTRE **CANDIDATURE**
OU POUR UN **ENTRETIEN** :

CONTACTEZ-
NOUS



PAR TÉLÉPHONE
0 820 220 050



PAR MAIL
FORMATION@OFIB.FR

SUR NOTRE
SITE INTERNET
www.ofib.fr

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION 'EXPERTISE EN BÂTIMENT'

FORMACODES : 22254 - 22206 - 22273 - 41006 - 42101 - 22237 - 22278



MODULE

- Les fondamentaux en droit de l'immobilier utiles à l'expert
- Les fondamentaux en droit de l'urbanisme utiles à l'expert
- Les fondamentaux en droit de la construction utiles à l'expert
 - Réception de travaux
 - Assurances en construction et habitat
 - Pathologie de la construction
 - Les expertises d'assurance en bâtiment
 - Les modes d'expertise amiable en bâtiment
- Principes directeurs d'un procès et des règles de procédure
 - L'expertise de justice civile en bâtiment
 - Chronologie et processus des opérations d'expertise
 - Réunion d'expertise
 - Chiffrages en expertise
 - Rédaction d'un rapport d'expertise
 - Examen professionnel

DURÉE (jours)

- 1
- 1
- 1
- 1
- 2
- 5
- 1
- 1
- 1
- 1
- 1
- 1
- 1
- 1
- 1
- 1
- 1
- 1

OPTIONS

FORMATION 'EXPERTISE EN BÂTIMENT'

UN MODULE OPTIONNEL

MODULE

Obligations réglementaires du bâtiment :
Dossier de diagnostics techniques

DURÉE (jours)

3

EN OPTION

FORMATION ÉLIGIBLE AU CPF*

(COMPTE PERSONNEL DE FORMATION) SOUS CONDITIONS.



*Le **CPF** (compte personnel de formation) est un droit ouvert à tous les actifs et demandeurs d'emploi. Il vous permet de financer des actions éligibles, dans la limite de 150 heures (ou plus en cas d'abondement).



› POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS.



VALIDATION DES COMPÉTENCES

FORMATION 'EXPERTISE EN BÂTIMENT'

Les participants admis au cycle de formation seront invités à suivre le parcours de formation défini préalablement et seront soumis, tout au long du cycle, à une procédure d'examen afin d'évaluer leurs connaissances et aptitudes.



**FORMATION
SOUS CERTIFICATION
PRIVÉE**

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

1

UN CONTRÔLE
CONTINU

2

DES ÉVALUATIONS
FINALES ÉCRITES
ET ORALES
(DEVANT UN JURY
PROFESSIONNEL)

3

LA REMISE D'UN
RAPPORT D'EXPERTISE
À RÉALISER PAR LE
STAGIAIRE



VALIDATION DE LA FORMATION



UNE ATTESTATION DE
FIN DE FORMATION

UNE ATTESTATION
DE COMPÉTENCES
"EXPERTISE BÂTIMENT"*

*SOUS RÉSERVE DE RÉUSSITE AUX EXAMENS



INFORMATIONS PRATIQUES

FORMATION 'EXPERTISE EN BÂTIMENT'

CONDITIONS D'ADMISSION

UN DOSSIER D'INSCRIPTION

(CV, LETTRE DE MOTIVATION, BULLETIN D'INSCRIPTION) DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ ET SIGNÉ.

UN ENTRETIEN INDIVIDUEL ET UN TEST ÉCRIT

PERMETTRONT DE VALIDER LA CANDIDATURE.



TARIF :
NOUS CONSULTER

SESSIONS DE FORMATION



PARIS :
3 SESSIONS
PAR AN

SIÈGE SOCIAL



OFIB
62 BOULEVARD OYON
72000 LE MANS

TÉLÉPHONE : 0 820 220 050
MAIL : FORMATION@OFIB.FR

**LYON, BORDEAUX,
AVIGNON, LE
MANS, NANCY**
2 SESSIONS PAR AN

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FORMATION 'EXPERTISE EN BÂTIMENT'

SITE DE L'OFIB

Possibilité d'avoir accès :

- AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION
- AU PLANNING DES FORMATIONS
- À NOTRE ACTUALITÉ
- À L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES
 - › Cycles métiers
 - › Formations courtes

WWW.OFIB.FR 



FLASHEZ CE CODE POUR ACCÉDER
À NOTRE SITE DEPUIS VOTRE
SMARTPHONE OU TABLETTE !



L'OFIB À VOTRE ÉCOUTE
du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 820 220 050 Service 0,09 € / appel
+ prix appel

AUTRES FORMATIONS PROPOSÉES PAR L'OFIB

EXPERTISE EN
TRANSACTION
IMMOBILIÈRE

CONDUCTEUR
DE TRAVAUX DU
BÂTIMENT

DIAGNOSTIQUEUR
TECHNIQUE
IMMOBILIER

WWW.OFIB.FR



NOS RÉFÉRENCES

FORMATION 'EXPERTISE EN BÂTIMENT'



NOTRE ÉQUIPE DE FORMATEURS

À LA POINTE DE LEUR MÉTIER, TOUS LES COLLABORATEURS OFIB SONT **EXPERTS DANS LEUR DOMAINÉ** ET OFFRENT UN PANEL DE COMPÉTENCES PLURIDISCIPLINAIRES : EXPERTS DE JUSTICE, INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES, AVOCATS, JURISTES, TECHNICIENS SPÉCIALISÉS...

LEUR PASSION ET
LEUR DISPONIBILITÉ
**: UNE VÉRITABLE
GARANTIE-
SATISFACTION.**

NOTRE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

- › ORGANISME DE FORMATION QUALIFIÉ ISQ OPQF
- › ORGANISME MEMBRE DE LA FFP
- › ORGANISME DE FORMATION QUALIFIÉ CERTIBAT
- › NOS FORMATIONS ÉLIGIBLES AU CPF
- › NOS PARCOURS DE FORMATION RECONNUS PAR L'ETAT
- › NOS FORMATIONS CERTIFIÉES PAR UN TITRE
PROFESSIONNEL DE NIVEAU III



IMMOBILIER - BÂTIMENT - DIAGNOSTIC ÉNERGIE - EXPERTISE - PATHOLOGIES SÉCURITÉ AU TRAVAIL - EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE



L'OFIB À VOTRE ÉCOUTE
du lundi au vendredi de 9h à 18h

0 820 220 050

Service 0,09 € / appel
+ prix appel

NOS CHIFFRES CLÉS

13 ANS D'EXPERTISE EN FORMATION
DES ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS
PLUS DE 8 500 PROFESSIONNELS
FORMÉS

200 FORMATEURS (EXPERTS, AVOCATS,
INGÉNIEURS...)

PLUS DE 300 THÈMES DE FORMATION

6 IMPLANTATIONS RÉGIONALES :
LE MANS, PARIS, BORDEAUX, AVIGNON,
LYON, NANCY



WWW.OFIB.FR

